

# PROJET

## Quand l'intérêt communal nuit à la liberté d'information

Quelques jours après son élection à la Mairie de Bourg lès Valence, Madame Marlène Mourier invente la notion d'intérêt communal et, au nom de ce nouveau concept, empêche ses concitoyens d'être informés.

Rappel des faits :

- Le 7 février 2014, un membre du CA de l'Association France Palestine Solidarité (AFPS), résidant à Bourg lès Valence, demande à la Mairie le prêt d'une salle pour une rencontre avec 4 Palestiniens qui effectuent une tournée en France pour témoigner sur leur vie quotidienne.
- Le 10 février, un courriel confirmant la réservation de la salle François Mitterrand est envoyé par le secrétariat du sénateur maire Bernard Piras.
- Le 9 avril, soit 3 jours ouvrables avant la tenue de la réunion, le secrétariat de Madame le Maire notifie téléphoniquement le refus de prêt en invoquant "le risque de trouble à l'ordre public".
- Le 11 avril, suite à notre demande, Madame le Maire notifie par écrit le motif de son refus en indiquant que : *l'objet de la réunion n'étant pas d'intérêt communal, le prêt de cette salle, dans ce cadre précis, ne serait pas opportun*.
- Enfin, le 14 avril, lors de la séance du Conseil municipal, Madame le Maire justifie son refus en indiquant qu'elle *"allait remettre en place la gratuité pour les Bourcains et que les autres devraient payer"*.

Faut-il que Madame le Maire soit peu sûre de la légitimité de son refus pour, en l'espace de 5 jours, changer 3 fois de motifs pour justifier sa décision !

Qu'en est-il de ce vieux principe républicain qui veut qu'un nouvel élu assume les engagements pris par son prédécesseur ?

Enfin, quelle est la définition de "l'intérêt communal" ?

- ✓ L'information sur la politique internationale dont les effets se font sentir jusqu'au citoyen est-elle d'intérêt communal ?
- ✓ La défense des droits humains est-elle d'intérêt communal ?
- ✓ La lutte pour les droits des femmes est-elle d'intérêt communal ?

Pour réagir face à cet abus de droit qui constitue une entrave au droit à l'information, les organisations soussignées appellent à un grand rassemblement

**Lundi 28 avril 2014 à 18 h**  
**Place de la Mairie de Bourg lès Valence**

Le 18 avril 2014

---

AFPS 07/26 ; Artisans du Monde ; MRAP ; PCF ;